

## ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES ARTISTES CONFIRMES

### Besoins de l'Artiste Confirmé

- Temps dédiés aux répétitions
- ⇒ Mise en place d'aménagement des études (stages/ Examens) et des autorisations d'absences

### Les objectifs pédagogiques

L'objectif est l'obtention du Diplôme d'Etat de Psychomotricien, qui nécessite la validation des modules, de stages et des épreuves du Diplôme d'Etat (Mise en situation professionnelle et mémoire de fin d'études).

- ⇒ L'accueil d'un étudiant, ayant un statut d'Artiste confirmé, se traduit par des aménagements de cursus adaptés aux contraintes des répétitions visant à concilier études supérieures et carrière d'artiste, pour obtenir un diplôme dans un temps maîtrisé.

### Les moyens pédagogiques

#### **La concertation et la formalisation d'un « double projet »**

La concertation entre l'artiste et l'équipe pédagogique de l'IFP est nécessaire pour que l'étudiant gère au mieux ses contraintes artistiques et ses contraintes d'études. C'est à lui de déterminer ses objectifs et les modalités de dédoublement des études, en fonction de sa carrière d'Artiste.

- ⇒ En début de chaque année, une « convention », précisant les objectifs pédagogiques, est signée.
- ⇒ En fin d'année, un bilan permet d'apprécier les résultats et d'envisager l'organisation de l'année suivante.

#### **L'étalement des études**

- En fonction des impératifs inscrits dans le double projet, l'étalement des études (dédoublement de chacune des 3 années ou seulement l'une d'entre elles) est possible, ce qui aide l'étudiant ayant une saison très chargée sur le plan artistique.

#### **Mise en place de conditions d'enseignement spécifiques**

- ⇒ Aménagement des emplois du temps
- ⇒ Priorités dans le choix des groupes des travaux dirigés et des travaux pratiques
- ⇒ Sessions d'examens s'adaptant aux contraintes artistiques

#### **Adaptation du parcours de stage**

- ⇒ Aménagement des périodes de stage
- ⇒ Nombre d'heures de stages à valider identique aux autres étudiants

#### **Accompagnement pédagogique individuel renforcé**

- ⇒ Suivi et adaptation de la formation par le coordinateur de la promotion
- ⇒ Suivi du parcours de stages par le coordinateur de stage
- ⇒ Proposition de cours de soutien

### Les aides financières

- ⇒ Le dédoublement des études n'induit pas un doublement des frais de scolarité
- ⇒ Possibilité d'allongement de la durée d'obtention des bourses